



Alors que l'honorable Sénateur Pierre Louault opine du chef quand un de ses pair évoque avant lui le sujet de la petite hydroélectricité (un sujet qu'il connaît), il insiste (18' 36'') pour apporter un témoignage à la Ministre sur les dysfonctionnements administratifs insupportables.

Le témoignage qu'il rapporte à la Ministre est un projet contrarié par la DDT au motif qu'elle invoque une autorisation de défrichement.

Or, le projet en question s'installe sur des friches.

Or, les autorisations de défrichement concernent les bois et forêts... et en aucun cas les friches !

Or, la DDT est censée connaître les procédures au titre du code forestier qu'elle est censée faire respecter.

Le témoignage du Sénateur n'a qu'un dessein : dénoncer les errances administratives, sans fondement légal, pour contrarier tout projet de relance de production d'énergies renouvelables, faisant fi de l'intérêt général.

Les citoyens supportent de plus en plus mal des exigences souvent aléatoires, pire : plus dogmatiques qu'administrativement robustes.

Le regain de confiance que les citoyens avaient en leur administration entre 1980 et 2000 a subi un recul de 30 ans.

[http://videos.senat.fr/video.3043199\\_635000db8fcde.audition-de-mme-agnes-pannier-runacher-ministre-de-la-transition-energetique?timecode=8805000](http://videos.senat.fr/video.3043199_635000db8fcde.audition-de-mme-agnes-pannier-runacher-ministre-de-la-transition-energetique?timecode=8805000)

